

# INSTITUT DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (IPI) (MOZAMBIQUE)

EN TANT  
QU’OFFICE DÉSIGNÉ (OU ÉLU)

## TABLE DES MATIÈRES

L’OUVERTURE DE LA PHASE NATIONALE – RÉSUMÉ

LA PROCÉDURE LORS DE LA PHASE NATIONALE

ANNEXES

Taxes . . . . .	Annexe MZ.I
Formulaire de requête en traitement national . . . . .	Annexe MZ.II

### Liste des abréviations :

Office : Institut de la propriété industrielle (IPI) (Mozambique)

CPI : Code de la propriété industrielle, décret n° [47/2015](#)

**RÉSUMÉ****Office désigné  
(ou élu)****RÉSUMÉ****MZ INSTITUT DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE MZ  
(IPI) (MOZAMBIQUE)****Résumé des exigences pour l'ouverture de la phase nationale**

Délais applicables pour l'ouverture de la phase nationale :	En vertu de l'article 22.3) du PCT: 31 mois à compter de la date de priorité En vertu de l'article 39.1)b) du PCT: 31 mois à compter de la date de priorité
Traduction de la demande internationale requise en :	Portugais
Éléments que doit comporter la traduction pour l'ouverture de la phase nationale <sup>1</sup> :	En vertu de l'article 22 du PCT : Description, revendications (si elles ont été modifiées, à la fois telles que déposées initialement et telles que modifiées, ainsi que toute déclaration faite en vertu de l'article 19 du PCT), texte éventuel des dessins, abrégé En vertu de l'article 39.1) du PCT : Description, revendications, texte éventuel des dessins, abrégé (si l'un quelconque de ces éléments a été modifié, il doit figurer à la fois tel que déposé initialement et tel que modifié par les annexes du rapport d'examen préliminaire international)
Une copie de la demande internationale est-elle requise ?	Une copie est requise uniquement dans le cas où le déposant demande expressément, en vertu de l'article 23.2) du PCT, une ouverture anticipée de la phase nationale alors qu'il n'a pas reçu le formulaire PCT/IB/308 et que l'office n'a pas reçu de la part du Bureau international une copie de la demande internationale en vertu de l'article 20 du PCT
Taxe nationale <sup>1</sup> :	Monnaie: Metical mozambicain (MZM) Pour un brevet : Taxe de dépôt : MZM 8.100 Taxe annuelle pour la première année <sup>2</sup> : MZM 1.275 Taxe annuelle pour la deuxième année <sup>2</sup> : MZM 1.725 Pour un modèle d'utilité : Taxe de dépôt : MZM 2.775 Taxe annuelle pour la première et la deuxième année, par année <sup>2</sup> : MZM 1.275
Exemption, réduction ou remboursement de la taxe nationale :	Les déposants peuvent, si le Directeur de l'office le décrète, bénéficier d'une réduction ou exemption de certaines taxes. Ces requêtes doivent être faites avant l'ouverture de la phase nationale (CPI, articles 233 et 234).

[Suite sur la page suivante]

<sup>1</sup> Si ce document n'a pas été remis ou si la taxe n'a pas été payée dans le délai applicable en vertu de l'article 22 ou 39.1) du PCT, cela peut encore être fait dans un délai supplémentaire de 90 jours.

<sup>2</sup> Doit être payée lors de l'ouverture de la phase nationale.

**RÉSUMÉ****Office désigné  
(ou élu)****RÉSUMÉ****MZ INSTITUT DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE MZ  
(IPI) (MOZAMBIQUE)***[Suite]*

Exigences particulières de l'office  
(règle 51bis du PCT)<sup>3</sup>:

Justification du changement du nom du déposant si le changement est survenu après la date du dépôt international et qu'il n'a pas été reflété dans la publication internationale ou dans une notification émanant du Bureau international (formulaire PCT/IB/306)

Acte de cession si le déposant n'est pas l'inventeur<sup>4</sup>

Désignation d'un mandataire si le déposant n'est pas domicilié au Mozambique

Qui peut agir en qualité de  
mandataire ?

Tout conseil en brevets ou agent de brevets habilité à exercer auprès de l'office et résidant au Mozambique

L'office accepte-t-il les requêtes en  
restauration du droit de priorité  
(règle 49ter.2 du PCT) ?

Il convient de se renseigner auprès de l'office.

<sup>3</sup> Si le déposant n'a pas déjà fait le nécessaire dans le délai applicable en vertu de l'article 22 ou 39.1) du PCT, l'office l'invitera à le faire dans un délai fixé dans l'invitation.

<sup>4</sup> Cette exigence peut être remplie si la déclaration correspondante a été faite conformément à la règle 4.17 du PCT.

## LA PROCÉDURE LORS DE LA PHASE NATIONALE

- CPI art. 7      **MZ.01 FORMULAIRE POUR L'OUVERTURE DE LA PHASE NATIONALE.** L'office tient à disposition un formulaire spécial pour l'ouverture de la phase nationale (voir l'annexe MZ.II). Il est préférable d'utiliser ce formulaire.
- MZ.02 TRADUCTION (CORRECTION).** Il est possible de corriger des erreurs dans la traduction de la demande internationale en se référant au texte de la demande internationale telle qu'initialement déposée (voir les paragraphes 6.002 et 6.003 de la phase nationale).
- CPI art. 11  
62      **MZ.03 TRADUCTION (REMISE TARDIVE).** Si, dans le délai de 31 mois applicable en vertu de l'article 22.3) ou de l'article 39.1.b) du PCT, le déposant n'a pas remis la traduction de la description et des revendications, il peut encore remettre celle-ci dans un délai supplémentaire de 90 jours.
- CPI art. 60      **MZ.04 INFORMATION CONCERNANT LES DEMANDES CORRESPONDANTES DANS D'AUTRES PAYS.** Le déposant doit fournir à l'office la date et le numéro de toute demande de brevet qu'il a déposée à l'étranger et qui concerne la même, ou quasiment la même, invention que celle revendiquée dans la demande déposée auprès de l'office et remettre également les documents suivants à l'office :
- i) une copie du rapport de recherche pour la demande étrangère correspondante ;
  - ii) une copie du brevet accordé pour la demande étrangère correspondante ;
  - iii) une copie de toute décision finale ou provisoire de refuser ou accorder un brevet pour la demande étrangère correspondante ;
  - iv) une copie de la décision d'accorder un brevet sur la base de la demande étrangère correspondante.
- CPI art. 230-238      **MZ.05 TAXES (MODE DE PAIEMENT).** Le mode de paiement des taxes mentionnées dans le résumé et dans le présent chapitre est indiqué à l'annexe MZ.I.
- CPI art. 231      **MZ.06 TAXES DE RENOUVELLEMENT.** Les deux premières taxes annuelles en ce qui concerne les brevets et les modèles d'utilité doivent être payées au moment de l'ouverture de la phase nationale. Les taxes annuelles des années ultérieures doivent être payées durant les six derniers mois de chaque année, à compter de la date à laquelle le brevet a été délivré. Les montants des taxes de renouvellement sont indiqués à l'annexe MZ.I.
- PCT art. 28  
41      **MZ.07 MODIFICATION DE LA DEMANDE.** Le déposant peut apporter des modifications ou des corrections à la demande jusqu'à la délivrance du brevet, pour autant que l'étendue de l'objet de la demande ne s'en trouve pas augmentée.
- PCT art. 25  
PCT règle 51      **MZ.08 RÉVISION EN VERTU DE L'ARTICLE 25 DU PCT.** Les grandes lignes de la procédure applicable sont exposées aux paragraphes 6.018 à 6.021 de la phase nationale.
- PCT art. 24.2)  
48.2)      **MZ.09 EXCUSE DES RETARDS DANS L'OBSERVATION DES DÉLAIS.** Il convient de se reporter aux paragraphes 6.022 à 6.027 de la phase nationale.
- PCT art. 4.3)  
43, 44  
PCT règle 49bis.1.a),  
b)  
76.5      **MZ.10 MODÈLE D'UTILITÉ.** Si le déposant souhaite obtenir au Mozambique, sur la base d'une demande internationale, un modèle d'utilité au lieu d'un brevet, il devra l'indiquer à l'office lorsqu'il accomplit les actes visés à l'article 22 ou 39.
- CPI art. 96  
101  
103      Si la demande internationale concerne un modèle d'utilité au lieu d'un brevet, les procédures concernant les brevets sont applicables aux modèles d'utilité quant à la possibilité de renouvellement **annuel**. Le terme de protection maximal pour un modèle d'utilité au Mozambique est 15 ans. Les montants des taxes de renouvellement **annuels** sont indiqués à l'annexe MZ.I.
- CPI art. 65  
99      **MZ.11 TRANSFORMATION.** Le déposant peut, avant l'examen d'une demande de brevet, transformer cette dernière en une demande de modèle d'utilité. Une demande de modèle d'utilité peut être transformée en une demande de brevet avant la période d'examen, moyennant le paiement de la taxe applicable.

**TAXES****(Monnaie : Metical mozambicain)****Brevets**

Taxe de dépôt .....	8.100
<b>Taxes annuelles:</b>	
— pour la 1 <sup>re</sup> année .....	1.275
— pour la 2 <sup>e</sup> année .....	1.725
— pour la 3 <sup>e</sup> année .....	2.100
— pour la 4 <sup>e</sup> année .....	2.250
— pour la 5 <sup>e</sup> année .....	2.850
— pour la 6 <sup>e</sup> année .....	3.000
— pour la 7 <sup>e</sup> année .....	3.450
— pour la 8 <sup>e</sup> année .....	3.750
— pour la 9 <sup>e</sup> année .....	4.350
— pour la 10 <sup>e</sup> année .....	4.800
— pour la 11 <sup>e</sup> année .....	5.400
— pour la 12 <sup>e</sup> année .....	5.925
— pour la 13 <sup>e</sup> année .....	6.375
— pour la 14 <sup>e</sup> année .....	6.975
— pour la 15 <sup>e</sup> année .....	7.275
— pour la 16 <sup>e</sup> année .....	7.800
— pour la 17 <sup>e</sup> année .....	8.550
— pour la 18 <sup>e</sup> année .....	8.850
— pour la 19 <sup>e</sup> année .....	9.150
— pour la 20 <sup>e</sup> année .....	10.125
— Surtaxe pour l'extension de 6 mois du délai de renouvellement .....	50% de la taxe à payer
— Revalidation .....	Triple de la taxe à payer

**Modèles d'utilité:**

Taxe de dépôt .....	2.775
<b>Taxes annuelles:</b>	
— de la 1 <sup>re</sup> à la 5 <sup>e</sup> année .....	1.275
— de la 6 <sup>e</sup> à la 10 <sup>e</sup> année .....	2.325
— de la 11 <sup>e</sup> à la 15 <sup>e</sup> année .....	4.125
— Surtaxe pour l'extension de 6 mois du délai de renouvellement .....	50% de la taxe à payer
— Revalidation .....	Triple de la taxe à payer

**Comment le paiement peut-il être effectué ?**

Tous les paiements doivent indiquer le numéro de la demande (national, s'il est déjà connu; international, si le numéro national n'est pas encore connu), le nom du déposant et la catégorie de taxe qui est payée, au moyen d'un bordereau de paiement pour les transactions en rapport avec la trésorerie (voir aussi les articles 231 et 232 du CPI).

Instituto da Propriedade Industrial  
 Av. Consiglieri Pedroso 165  
 Caixa Postal n°1072  
 Tel.: 258 21 354900 Fax 258 21 354944  
 E-mail: [ipi@ipi.gov.mz](mailto:ipi@ipi.gov.mz)  
 Web: [www.ipi.gov.mz](http://www.ipi.gov.mz)  
 Maputo - Moçambique



DESPACHO

**PEDIDO DE PATENTE**

<b>INVENÇÃO</b> <input type="checkbox"/>		<b>MODELO DE UTILIDADE</b> <input type="checkbox"/>	
<b>ENTRADA Nº:</b>	<b>Data/Hora:</b>	<b>Processo Nº:</b>	
<b>1. REQUERENTE</b>			
Nome/Firma/Den. Social:		Nuit:	
Domicílio/Sede/Estabelecimento:		CP:	Nac.:
Telefone:	Fax:	E-mail:	Actividade:
<b>NOME DO INVENTOR</b>			
Nome/Firma/Den. Social:		Nuit:	
Domicílio/Sede/Estabelecimento:		CP:	Nac.:
Telefone:	Fax:	E-mail:	Actividade:
<b>3. TÍTULO DA INVENÇÃO</b>			
<b>4. RESUMO</b>			
<b>5. REIVINDICAÇÃO DE PRIORIDADE</b>		<b>6. DOCUMENTOS ANEXOS</b>	
Data de Pedido:	País de Origem:	<input type="checkbox"/> Doc. Titularidade <input type="checkbox"/> Exemplo Sinal <input type="checkbox"/> Procuração <input type="checkbox"/> Folhas Complementares _____ <input type="checkbox"/> Descrição <input type="checkbox"/> Outro _____	
Nº Pedido:			
<b>7. TAXAS</b>		<b>8. REPRESENTANTE LEGAL</b>	
Taxa de Serviços	_____ Mt	Nome:	
Pedido de Registo	_____ Mt	BI <input type="checkbox"/> Dire <input type="checkbox"/> Pass. <input type="checkbox"/> : _____ De:	
Publicação	_____ Mt	Emitido Por: _____	
Exame	_____ Mt	Ass. _____	
Outras Taxas	_____ Mt	<b>9. MANDATÁRIO</b>	
Total	_____ Mt	Nome:	
Por Extenso	_____ Mt	BI <input type="checkbox"/> Dire <input type="checkbox"/> Pass. <input type="checkbox"/> : _____ De:	
		Emitido Por: _____	
		Ass. _____	
O Funcionário _____		Página _____ de _____	

Modelo P